

## REUNION DU 15 AVRIL 2010

*Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le 15 avril 2010 à 20 heures 30, Salle de Réunion de la Mairie de Rodelle, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LALLE, Maire.*

***Etaient présents :*** M. LALLE Jean-Michel, Maire  
M. BRALEY Christian, 1<sup>er</sup> Adjoint  
M. GUIBERT Michel, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Mme CATUSSE Véronique, Conseillère Municipale  
M. COSTES Claude, Conseiller Municipal  
Mme FERAL Marielle, Conseillère Municipale  
M. LEMOURIER Joseph, Conseiller Municipal  
M. POUGET Georges, Conseiller Municipal  
M. PRIVAT Julien, Conseiller Municipal

*Excusés :* Mme BRUEL FRAYSSE a donné procuration à M.GUIBERT ; Mme FIRMIGNAC a donné procuration à M. COSTES ; M. PUECH a donné procuration à M. PRIVAT ; M.CLAPIER a donné procuration à M. BRALEY ; M. GUILLOTH.

### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Compte Administratif 2009 et du Compte de Gestion 2009,
  - Affectation des résultats,
  - Vote des taux d'imposition,
  - Vote du Budget Primitif 2010,
    - Questions diverses.

### Approbation du Compte Administratif 2009 et du Compte de Gestion 2009 :

#### Compte Administratif 2009 :

Monsieur le Maire étant sorti, Monsieur Christian BRALEY, Premier Adjoint, présente le Compte Administratif 2009 du Budget Principal de la Commune de Rodelle dressé par le Maire.

A l'issue de cet exposé, le Conseil Municipal de Rodelle :

- Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif ;
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils figurent au Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver le Compte Administratif 2009 du Budget Principal de la Commune de Rodelle.

### Compte de Gestion 2009 :

Monsieur le Maire donne lecture du tableau représentant le résultat d'exécution du Budget Principal de 2009, qui figure sur le Compte de Gestion, représentant la gestion de Madame le Trésorier d'Espalion :

Résultat de clôture pour la section de fonctionnement : 67.616,26 €  
Résultat de clôture pour la section d'investissement : - 44.084,63 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion 2009.

### Affectation des résultats :

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2009, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de 2009 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent d'exploitation de 67.616,26 €, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

- affectation de 67.616,26 € à la section d'investissement.

Une délibération sera prise en ce sens.

### Vote des taux d'imposition :

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, propose une augmentation du taux des contributions directes de 3 % :

	Anciens taux	Nouveaux taux
Taxe d'habitation	9,93 %	10,23 %
Taxe foncière (bâti)	15,54 %	16,01 %
Taxe foncière (non bâti)	70,45 %	72,56 %

Le montant total du produit résultant des taux votés s'élève à 170.550 €. Cette somme sera inscrite au Budget Primitif 2010.

### Vote du Budget Primitif 2010 :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, que cela devient de plus en plus difficile d'élaborer un véritable budget, qu'il faut établir des choix et des priorités dans les futurs investissements communaux.

Le Budget Primitif 2010 s'équilibre en dépenses et en recettes de la façon suivante :

Total section de fonctionnement : 599 959 €  
Total section d'investissement : 307 020,80 €

En section d'investissement, sont inscrits les programmes suivants :

- Continuité de l'enfouissement des réseaux à Saint Julien de Rodelle, et mise en place de

- l'éclairage public,
- Aménagement intérieur de la Maison du Causse,
  - Aménagement et mise aux normes d'une salle de classe à l'école de Bezannes,
  - Créations de terrains de Quilles à Bezannes,
  - Réfection de la voirie communale,
  - Goudronnage des accès vers l'école, le parking de la Maison du Causse et du stade de Bezannes, Entreprise retenue : La Colas montant 11.657.44 € TTC.
  - Réfection d'un chemin aux Escabrins et à Lédénac,
  - Achat d'un véhicule supplémentaire pour les employés municipaux.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, d'approuver ce budget

## **QUESTIONS DIVERSES :**

### **Demande d'un fonds de concours à la Communauté de Communes Bozouls-Comtal pour l'aménagement et la mise aux normes d'une salle de classe.**

Monsieur le Maire propose de solliciter un fonds de concours à la Communauté de Communes pour l'aménagement et la mise aux normes d'une salle de classe à l'école de Bezannes. Le montant du fonds de concours pourrait être de 5.611 € pour un montant de travaux de 26.249,02 € H.T. soit 29.847,68 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents, décide qu'un fonds de concours d'un montant de **5.611 €** sera demandé pour l'année 2010 à la Communauté de Communes de Bozouls-Comtal, afin de contribuer à l'aménagement et la mise aux normes d'une salle de classe à l'école de Bezannes

Monsieur le Maire de la Commune de Rodelle est autorisé à signer la convention d'attribution du fonds de concours et toute pièce utile à la réalisation de cette délibération.

Monsieur le Maire de la Commune de Rodelle s'engage à transmettre à la Communauté de Communes un état récapitulatif des frais justifiant le fonds de concours et les arrêtés de subventions afin d'obtenir le solde du fonds de concours.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Renouvellement de la ligne de trésorerie :**

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la demande de renouvellement de la ligne de trésorerie. Il rappelle que celle-ci est destinée à faire face à un besoin ponctuel et éventuel de disponibilités. Elle permet de faire face à tout risque de rupture de paiement dans des délais très courts. Les crédits de trésorerie n'ont pas vocation à financer l'investissement et ne procurent aucune ressource budgétaire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide :

Article 1<sup>er</sup> : La Commune de RODELLE renouvelle, auprès du Crédit Agricole Nord Midi-Pyrénées, l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 100.000 € (cent mille euros), dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- **Durée maximum** de 12 mois, renouvelable.
- **Taux d'intérêt** : EONIA + 0,90 % soit 0,310 % + marge = 1,21 (index 04/2010).
- **Périodicité de paiement des intérêts** : mensuelle, par la procédure de débit d'office. Pour l'EONIA : les intérêts étant prélevés mensuellement, le calcul sera effectué avec la moyenne mensuelle des EONIA du mois concerné (équivalent au T4M du mois).
- **Mouvement de fonds** : Mise à disposition par virement en 48 heures ouvrées. Modalités de tirage : sur simple demande de l'emprunteur, sans frais, par l'envoi d'une télécopie. Montant minimum des tirages : 15.000 euros.
- **Conditions de remboursement** : Capital In Fine, est remboursable au plus tard à la date d'échéance de la Ligne de Trésorerie. Amortissement anticipé possible, totalement ou tirage par tirage, au gré de l'emprunteur, sans frais. Après remboursement anticipé, le plafond se reconstitue pour de nouvelles utilisations.
- **Commission d'engagement** : 0,15 % (minimum 150 €). Pas de commission de non utilisation.

Article 2 : Prend l'engagement, au nom de la Commune, d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au paiement des intérêts et au remboursement du capital exigible à la date d'expiration de la convention.

Article 3 : Prend l'engagement, pendant toute la durée de la convention, de créer et de mettre en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer chaque mois le paiement des intérêts, à l'échéance de la convention, le remboursement du capital.

Article 4 : Le Conseil Municipal confère toutes les délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation, la signature de la convention d'ouverture de crédit de trésorerie à passer avec le prêteur et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Avis du Conseil Municipal sur le montant pour l'année civile 2009 de l'indemnité représentative de logements des instituteurs :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en application de la loi, les Communes sont tenues de fournir un logement convenable aux instituteurs attachés aux écoles publiques ou, à défaut, de leur verser une indemnité représentative.

Ce montant est fixé par Monsieur le Préfet, après avis du Conseil Départemental de l'Education et des Conseils Municipaux.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de Rodelle propose de retenir l'augmentation qui sera la plus favorable pour les instituteurs.

Une délibération sera prise en ce sens.

### **Détermination du taux de promotion pour les avancements de grade :**

Conformément au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il

appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer le taux pour chaque grade accessible par la voie d'avancement de grade.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité, valable 1 an.

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX (en %)
Tous les cadres d'emploi	Tous les grades	100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- adopte la proposition ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces décisions.

Une délibération sera prise en ce sens.

#### **Nouveau tableau des effectifs :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le tableau des effectifs est un élément qui fait partie intégrante de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Il est de ce fait appelé à être en constante mutation, la mise à jour intégrant les mouvements de personnel, les recrutements ainsi que les dernières réussites aux concours.

Monsieur le Maire propose de fixer le tableau des effectifs conformément à l'état ci-dessous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité des membres présents, le nouveau tableau des effectifs de la Commune de Rodelle.

Une délibération sera prise en ce sens.

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS AU 15 avril 2010</b>
---

GRADES	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES OUVERTS	EFFECTIFS POURVUS	DONT TEMPS NON COMPLET	DISPONIBILITES
<b>FILIÈRE</b>					
<b>ADMINISTRATIVE</b>					
Attaché Territorial	A	1	1	1	
Adjoint administratif 1ère classe	C	1	1		
<b>FILIÈRE</b>					
<b>TECHNIQUE</b>					
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1		
Adjoint technique 1ère classe	C	1	1		
Adjoint technique 2ème classe	C	3	3	2	
Adjoint technique 2ème classe	C				2
<b>NON TITULAIRE</b>					
Adjoint technique 2ème classe non titulaire		1	1	1	
Remplacement Adjoint administratif		1	1		
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>2</b>

### **Projet éolien :**

La société VEOLIA souhaite connaître les possibilités de développer un projet éolien sur la Commune de Rodelle. Le Conseil Municipal ne souhaite pas donner un avis favorable à cette demande, de plus le PLU n'autorise pas ce genre de projet.

### **Route intercommunale de LAGNAC :**

Monsieur GUIBERT signale que sur la route de Lagnac au niveau de l'entrée Antunes/Cousin, beaucoup d'eau ressort sur la chaussée. Il propose qu'un drain soit placé tout le long sur environ 100 mètres pour évacuer l'eau. Monsieur GALTIER de la Communauté de Communes adressera un courrier à Monsieur CAUSIT pour lui demander de recueillir ces eaux.

### **Demande de Monsieur ROUQUETTE :**

Souhaite créer un accès pour sortir de son bois situé dans la côte des vignes. Le Conseil Municipal donne son accord à condition que, si l'accès est créé par le haut, Monsieur ROUQUETTE doit écrêter tout le talus pour une meilleure visibilité et améliorer la sécurité pour les véhicules qui montent.

### **Ancien stade de Bezannes :**

Lors du passage du rouleau sur l'ancien stade de Bezannes par l'entreprise PRADALIER, une buse a été cassée à proximité de la marre. Le Conseil Municipal souhaite que l'entreprise répare la buse.

Les anciens vestiaires, seront démontés par les employés communaux.

**Avenir Olympique Bozoulais :**

Demande l'autorisation d'emprunter certaines routes communales pour un rallye organisé le 19 juin 2010. Le Conseil Municipal donne son accord. Un courrier sera fait en ce sens.

**Tribunal Administratif de Toulouse : Affaire FOURNIER :**

Monsieur le Maire donne lecture de la décision du jugement en date du 11 mars dernier, rejetant la requête présentée par Madame FOURNIER, d'annuler la délibération en date du 21 décembre 2005, approuvant le plan local d'urbanisme de la Commune.

La somme de 1.200 euros sera versée à la Commune par Madame FOURNIER.

**Réunions publiques :**

Le Conseil Municipal décide de se réunir dans les différents villages en réunion publique les :

BEZONNES : le 10 mai à 20h30, à la Maison du Causse

RODELLE : le 19 mai à 20h30, à la Mairie

ST JULIEN : le 21 mai à 20h30, à la salle de Fêtes.

**Inauguration de l'éclairage du terrain de football de Bezannes :**

L'inauguration de l'éclairage aura lieu le samedi 8 mai à 20 heures au stade de Bezannes.

**Réunion pour les nouveaux habitants :**

Prévue à la Mairie de Rodelle le vendredi 11 juin 2010 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.